
Présidence : Albanie**1264^e SÉANCE PÉLNIERE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 23 avril 2020 (par téléconférence vidéo)

Ouverture : 10 h 25

Suspension : 12 h 55

Reprise : 15 h 05

Clôture : 16 h 05

2. Président : Ambassadeur I. Hasani

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : POINT FAIT PAR LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE EN UKRAINE ET AUPRÈS DU GROUPE DE CONTACT TRILATÉRAL, L'AMBASSADRICE HEIDI GRAU

Question examinée au titre du point 2 de l'ordre du jour

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATOIN DE L'OSCE EN UKRAINE

Président, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/9/20/Corr.1), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/359/20/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/344/20), Royaume-Uni (PC.DEL/361/20 OSCE+), Turquie (PC.DEL/350/20 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/345/20 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/343/20/Rev.1 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/346/20),

Suisse (PC.DEL/349/20/Rev.1 OSCE+), Canada, Norvège (PC.DEL/352/20), Géorgie (PC.DEL/348/20 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Ukraine (PC.DEL/347/20)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

Installations illégales le long de la ligne d'occupation de la région géorgienne de Tskhinvali : Géorgie (PC.DEL/341/20/Rev.1 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/351/20) (PC.DEL/355/20), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/360/20/Rev.1), Royaume-Uni (PC.DEL/362/20 OSCE+), Canada (PC.DEL/354/20 OSCE+), Norvège (PC.DEL/357/20), Azerbaïdjan (PC.DEL/356/20 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/358/20), Fédération de Russie (PC.DEL/353/20)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENCE EN EXERCICE

- a) *Reprise des activités de l'OSCE* : Président
- b) *incidences de la flambée du virus COVID-19 sur l'orientation des travaux de l'OSCE* : Président
- c) *Prorogation de l'appel à candidatures pour des postes de chefs et de chefs adjoints d'opérations de terrain* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Réponse de l'OSCE à l'évolution de la flambée du virus COVID-19* : Secrétaire général
- b) *Poursuite des activités de l'OSCE* : Secrétaire général

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 30 avril 2020, à 10 heures, par téléconférence vidéo